

Demande d'accès aux données publiques relatives au contrôle technique des deux-roues motorisés et études associées

Envoyé par messagerie électronique sur
<https://contact.ecologie.gouv.fr/>

et par courrier papier

François BAYROU,
Premier Ministre et Président du Mouvement Démocrate

Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt,
de la Mer et de la Pêche,

Philippe TABAROT
Ministre délégué auprès de la ministre du Partenariat
avec les territoires et de la Décentralisation,
chargé des Transports

Palais de l'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Madame la Ministre, **Mme PANNIER-RUNACHER**
Monsieur Le Premier Ministre, **M. BAYOU,**
Monsieur le Ministre, **M. TABAROT**

Par un courrier en date du 3 février 2025, adressé à vos services et resté sans réponse, j'avais sollicité des informations précises et officielles concernant le parc véhiculaire en circulation en France ainsi que les données relatives au contrôle technique sur les dernières années.

Ces éléments étant indispensables dans le cadre de l'analyse scientifique que je mène, et en l'absence de retour de votre part, je me vois contraint de vous relancer afin d'obtenir ces données essentielles.

Conformément à la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, j'ai entrepris des recherches sur les plateformes OpenData officielles mises à disposition par l'État.

Toutefois, les données essentielles pour une analyse approfondie et impartiale ne sont ni disponibles ni publiées sous un format librement exploitable.

Dans ce contexte, je sollicite l'accès aux éléments suivants :

- l'accès public aux données du SIV afin d'exploiter les données sur le parc véhiculaire en circulation en France, notamment pour déterminer :
 - Le nombre total de véhicules immatriculés, toutes catégories confondues.
 - La répartition détaillée par type de véhicule, y compris les deux-roues motorisés.
 - Les données relatives aux contrôles techniques, incluant :
 - Le nombre de contrôles techniques effectués chaque année, toutes catégories de véhicules confondues.
 - L'évolution des statistiques sur les dernières années.
- L'accès aux données des consultations publiques concernant l'instauration du contrôle technique des deux-roues motorisés, à savoir :
 1. Projets de décret et d'arrêté relatifs à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur :

Cette consultation s'est déroulée du 26 juin au 22 juillet 2023 et a recueilli 16 155 contributions. Les projets de textes portaient sur la mise en place du contrôle technique périodique pour ces véhicules, définissant notamment la périodicité des contrôles et les points à vérifier.

Yoann SIMON

directive201445ue
@cloudma.fr

+32 2 315 09 05
(Bruxelles)

Défenseur et intégrateur du
logiciel libre, Membre de
l'April.org



Auto hébergeur
CHATONS.org



Donneur pour
la Quadrature du NET



2. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur :

Consultation tenue du 4 au 26 décembre 2024, avec 189 contributions. Le projet visait à décaler la date d'entrée en vigueur du dispositif de contrôle de la vitesse des cyclomoteurs du 1er juin 2025 au 1er mars 2026, et à permettre la mutualisation du matériel de contrôle de la vitesse entre plusieurs centres

3. Autre projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur :

Cette consultation s'est déroulée du 17 janvier au 8 février 2025 et a recueilli 9 991 contributions. Le projet d'arrêté proposait notamment de décaler la date d'entrée en vigueur du dispositif de mesure du niveau sonore du 1er mars au 1er juillet 2025, et de permettre aux centres équipés de réaliser des contrôles sonores à titre informatif pour les usagers volontaires durant cette période.

L'absence de transparence sur ces consultations et le manque de participation des professionnels du CT soulèvent de sérieuses interrogations quant à la pertinence des mesures prises.

En effet, les administrations publiques sont tenues de fournir ces données sous des formats ouverts et exploitables, comme le prévoient le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et la loi pour une République numérique.

Plus précisément :

- Format ouvert et réutilisable (article L300-4 du CRPA) :

Les données doivent être accessibles sous un format interopérable (CSV, JSON, XML). Les documents PDF ne permettent pas une exploitation scientifique fiable.

- Données ouvertes (Open Data) (articles L312-1-1 et suivants du CRPA) :

Elles doivent être publiées en ligne avec des métadonnées explicites et mises à jour régulièrement.

- Lisibilité et accessibilité :

Les données doivent être complètes, neutres et présentées dans un format permettant leur analyse indépendante.

Malgré ces obligations, cela fait maintenant plus de 18 mois que les premières données ne sont pas rendues disponibles de manière exploitable.

En tout état de cause, les CT sont régis par des algorithmes présents dans les logiciels qui ont été certifiés par l'État.

Les procès-verbaux de validation des logiciels mentionnés, ainsi que d'autres documents administratifs publics relevant de l'article L300-2 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), ne sont pas publiés ni librement accessibles sur les plateformes officielles du gouvernement, telles que <https://www.service-public.fr/>, comme l'exige l'article L312-1 du CRPA.

Cela inclut donc aussi que le code source des algorithmes utilisés devrait être rendu publiquement accessible, dans un souci de transparence de l'action publique visant à garantir le respect des règles de droit par les administrations.

En tant que documents administratifs, ces algorithmes relèvent du champ de la transparence administrative, mais à ce jour, ils ne sont pas disponibles.

Merci de mettre publiquement à disposition ces algorithmes !

Il est également important de préciser que ma demande ne concerne pas des données considérées comme sensibles au sens de la Loi Informatique et Libertés (article 6.1 de ladite loi).

Et surtout, elle ne porte pas atteinte :

- ni aux droits de propriété littéraire et artistique (article L. 311-4 du CRPA),
- ni à la sécurité publique, à la sécurité des personnes, ou à la sécurité des systèmes d'information des administrations (article L. 311-5 du CRPA),
- ni au secret des affaires (article L. 311-6 du CRPA).

En pièce jointe, veuillez trouver ma demande d'accès aux données anonymisées du SIV à titre gratuit dans le cadre d'une action citoyenne.

Merci de la transmettre aux personnes compétentes.

En effet, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une action citoyenne que je porte devant le tribunal compétent concernant l'instauration du contrôle technique obligatoire pour les motocyclettes.

L'analyse des chiffres relayés par différentes sources médiatiques et parties prenantes révèle des divergences significatives, rendant difficile une évaluation objective et impartiale de la nécessité de cette mesure.

Afin de mener une étude indépendante et rigoureuse, j'ai besoin d'accéder à des données fiables et exhaustives concernant le parc des deux-roues motorisés immatriculés en France, leur ancienneté, leur type et toute autre information pertinente.

Mon engagement dans cette action étant strictement personnel et à but non lucratif, je sollicite une licence d'accès à titre gracieux.

Mon objectif est de contribuer à un débat transparent et éclairé, en présentant des données analytiques fiables auprès du tribunal et du public.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'intérêt général et le libre accès à l'information publique.

Je sollicite une réponse sous 15 jours maximum, accompagnée des données demandées dans un format librement exploitable, et pleinement disponible sur l'hébergement d'Opendata de l'État.

Je vous prie de bien vouloir transmettre cette demande aux services compétents afin d'y donner suite dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Bruxelles, le 25/02/2025,

Yoann SIMON



Pièce jointe :

- ma demande d'accès aux données anonymisées du SIV à titre gratuit dans le cadre d'une action citoyenne.

Demande d'accès aux données anonymisées du SIV à titre gratuit dans le cadre d'une action citoyenne

Envoyé par messagerie électronique à
reutilisation-donnees-siv@interieur.gouv.fr

Service de la réutilisation des données du SIV
Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière
Sous-direction de la protection des usagers de la route
Bureau national de l'immatriculation des véhicules
Place Beauvau
75 800 Paris Cedex 08

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous adresser cette demande d'accès aux données publiques et anonymisées du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) à titre gratuit.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une action citoyenne que je porte devant le tribunal administratif concernant l'instauration du contrôle technique obligatoire pour les motocyclettes.

L'analyse des chiffres relayés par différentes sources médiatiques et parties prenantes révèle des divergences significatives, rendant difficile une évaluation objective et impartiale de la nécessité de cette mesure.

Afin de mener une étude indépendante et rigoureuse, j'ai besoin d'accéder à des données fiables et exhaustives concernant le parc des deux-roues motorisés immatriculés en France, leur ancienneté, leur type et toute autre information pertinente.

Mon engagement dans cette action étant strictement personnel et à but non lucratif, je sollicite une licence d'accès à titre gracieux.

Mon objectif est de contribuer à un débat transparent et éclairé, en présentant des données analytiques fiables auprès du tribunal et du public.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'intérêt général et la libre accès à l'information publique.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour préciser les modalités d'accès aux données.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Bruxelles, le 25/02/2025,

Yoann SIMON

Yoann SIMON

directive201445ue
@cloudma.fr

+32 2 315 09 05
(Bruxelles)

Défenseur et intégrateur du
logiciel libre, Membre de
l'April.org



Auto hébergeur
CHATONS.org



Donneur pour
la Quadrature du NET

